
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 29 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le mercredi 29 janvier 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Lionel Perez)	Paiement des taxes foncières en plusieurs versements sans intérêt et pénalité pour les propriétaires / Remboursement des intérêts imposés en plusieurs versements
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Gilles Deguire)	Transfert de ruelles aux riverains dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en particulier dans le quadrilatère Lausanne, Leblanc, Henri-Bourassa et Monselet

N'ayant aucune autre intervention de la part de citoyens, le président déclare la période de questions des citoyens close à 14 h 07.

À 14 h 07, le président du conseil rappelle les temps de parole des élus pour l'étude du budget et explique les procédures relatives aux amendements au budget. Il dépose deux documents à cet égard :

- Rappel des temps de parole des élus pour l'étude du budget.
- Amendement au budget – Communication aux élus.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Le budget 2014 ne constitue pas un incitatif pour freiner l'exode des jeunes familles vers la banlieue / Il est en continuité avec les budgets des administrations précédentes et ne prend pas en compte cet enjeu et ses impacts sur les finances de Montréal
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentation de la masse salariale de 2 % plutôt qu'une réduction de 5 % escomptée avec le gel d'embauche / Justification de la diminution du budget alloué à la sécurité civile versus l'augmentation au Service de police et au Service de la sécurité incendie
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Le budget 2014 ne reflète aucun élément de réforme de la dotation budgétaire des arrondissements et accentue les iniquités / Y-aura-t-il réforme et sous quelle forme ?
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vision future de l'Administration pour trouver de nouvelles sources de revenus et ne plus dépendre de la taxation foncière
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Prévoir des planifications budgétaires sur une période de trois ou quatre ans pour aider les arrondissements à établir leurs priorités / Inclure les résultats des analyses de dotation des arrondissements

À 14 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Étau des conventions collectives et aucune marge de manœuvre pour les arrondissements menant à des coupures de services / Reconnaître que les arrondissements doivent faire face à des imprévus et prévoir des sommes à cet effet
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Budget de 7,4 M\$ pour lutter contre la corruption, la collusion et autres fraudes – Abusif que les citoyens paient les frais de la corruption et de la lutte à la corruption

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	La masse salariale est un enjeu fondamental et structurel et rien n'est prévu pour y faire face / Investissements requis pour la réfection des infrastructures désuètes qui nécessiteront des emprunts à des taux d'intérêts plus élevés que ceux des dernières années

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 53.

CM14 0069

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0070

Dépôt du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0096;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déposer le budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle indique qu'il souhaite transférer son temps de parole à M. Guillaume Lavoie pour l'étude du budget, conformément à l'article 68 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 15 h 31, le maire soulève une question de privilège ayant trait à la prise d'une photo de certains membres du conseil applaudissant le discours sur le budget et sa transmission sur Tweeter par le leader de l'opposition officielle, contrevenant ainsi à l'article 3 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Le maire exige des excuses de M. Marc-André Gadoury. Le leader de l'opposition officielle soulève aussi une question de privilège estimant qu'il siège comme élu dans la salle et non dans les tribunes réservées au public et qu'il peut faire usage de son téléphone pour la prise de photos. M. Gadoury demande les excuses du maire.

À 15 h 35, le président du conseil déclare que toute prise de photos dans la salle du conseil est interdite, conformément à l'article 3 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qui précise que nul ne peut prendre de photos sans autorisation préalable.

Le président du conseil indique qu'il faudra clarifier les règlements entourant les réseaux sociaux et déclare l'incident clos. Il demande la poursuite des travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 39, les conseillers Ferrandez et Dorais soulèvent des questions de privilège sur les propos de la conseillère McIntyre concernant l'usage de l'anglais par les conseillers qu'ils estiment désobligeants à l'égard de la conseillère Lefebvre. Le président du conseil rappelle à l'ordre le conseiller Searle ayant fait une remarque irrespectueuse et lui demande de retirer ses paroles. Ce dernier s'exécute et s'en excuse. Le président du conseil rappelle que les débats doivent être respectueux et se dérouler dans le calme.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.01 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1133843006

CM14 0071

Dépôt du budget 2014 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0101;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142904005

CM14 0072

Dépôt du budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0103;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904007

CM14 0073

Dépôt du budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0102;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904006

CM14 0074

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Adopté à l'unanimité.

30.05

À 16 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Tous et chacun des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

MAIRE